



**LYCÉE ALEXANDRE DUMAS**  
PORT-AU-PRINCE, HAÏTI

**LIVRET D'ACCUEIL • RENTRÉE 2016**



# LEXIQUE

AEFE	Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger
APC	Activités Pédagogiques Complémentaires
APE	Association des Parents d'Élèves
APP	Action Pédagogique Pilote
ASEM	Assistant(e) spécialisé(e) des écoles maternelles
BCD	Bibliothèque Centre de Documentation
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CE	Cours élémentaires (CE1 et CE2)
CM	Cours Moyens (CM1 et CM2)
COCAC	Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
CP	Cours Préparatoire
DAF	Directeur Administratif et Financier
FAPEE	Fédération des Associations de Parents d'Élèves à l'Etranger
GS	Grande Section
LAD	Lycée Alexandre Dumas
MS	Moyenne Section
PS	Petite Section



LYCÉE ALEXANDRE DUMAS  
PORT-AU-PRINCE, HAÏTI

## ADRESSE

Rue Marcadieu, Bourdon, B.P. 2213,  
Port-au-Prince, Haïti

## COORDONNEES

**Secrétariat de la Proviseure**

(+509) 2940-6141

secretariatdumas@gmail.com

**Accueil, secrétariat du Primaire**

(+509) 2940-6142

accueildumas@gmail.com

## VIE SCOLAIRE

(+509) 2940-6143

cpedumas@gmail.com

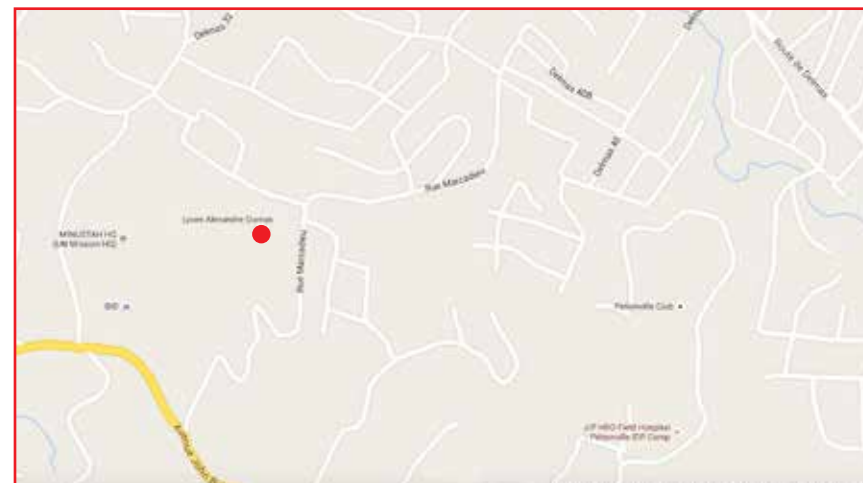
## INTERNET

<http://www.lyceefrancaishaiti.org/>

<https://www.facebook.com/ladhaiti>

Twitter : @LADPaP

Instagram : ladpap



## On accède au LAD :

- par la route de Bourdon, en empruntant la rue Marcadieu.
- par la route de Bourdon, en empruntant la rue Reinbold puis la rue Lechaud.
- par Delmas 40B, en empruntant la rue Marcadieu.
- par Delmas 32, en empruntant la rue Pierre Sully puis la rue Marcadieu.

## INTRODUCTION



Bienvenue à vous, membres de la communauté scolaire du Lycée Alexandre Dumas ! Que vous nous rejoigniez pour un an ou pour quinze ans, ce livret d'accueil a été conçu pour répondre à vos éventuelles questions, faciliter votre compréhension du fonctionnement du Lycée, et, accompagner au mieux vos enfants dans leur parcours scolaire.

Le Lycée vit du dynamisme des parents qui s'impliquent bénévolement à travers les diverses instances et commissions.

Le personnel, enseignant et non enseignant, contribue pour sa part à la qualité de la scolarité par son professionnalisme.

Enfin, les élèves eux-mêmes sont parties prenantes...

Mieux connaître le Lycée.

Mieux vivre le Lycée.

Mieux s'y impliquer.

## LE MOT DE LA PROVISEURE

Bienvenue dans votre nouvel établissement scolaire !

Votre enfant effectue pour la première fois sa rentrée au Lycée Français Alexandre Dumas (réseau AEFÉ) et je suis particulièrement heureuse de vous y souhaiter la bienvenue.

L'objet de ce livret d'accueil est de vous permettre de découvrir le nouvel environnement scolaire de votre enfant et de disposer de toutes les indications pratiques afin de faciliter vos démarches et votre arrivée au sein de notre Lycée. Je vous invite également à consulter régulièrement le site du lycée : <http://lycee-francaishaiti.org/> ou sur notre page Facebook <http://urlz.fr/3f6J> qui vous apporteront de nombreuses informations et qui vous permettront de suivre l'actualité du LAD tout au long de l'année.

Notre institution a pour ambition d'offrir le meilleur aux élèves et de les mener le plus loin possible, sur le chemin de la réussite, dans leur parcours scolaire. Leur permettre d'accéder aux meilleures universités françaises, américaines ou ailleurs dans le monde et de réussir brillamment leur cursus universitaire sont autant de défis portés par notre équipe pédagogique. Pour ce faire, le travail de chacun trouvera son articulation dans notre nouveau projet d'établissement en cours d'élaboration, et qui vise, notamment à : « *construire l'avenir de l'élève dans la multiculturalité et le plurilinguisme* ». Notre Lycée est fort de la qualité des personnels qui le composent. Chacun, par sa participation directe ou indirecte et chacun dans son domaine contribue à la mise en œuvre des actions que nous menons à destination des élèves et de leur famille et au bon fonctionnement de notre centre scolaire.

Ce Lycée est désormais le vôtre et je forme le vœu que votre enfant y passe de nombreuses et heureuses années d'apprentissage scolaire.

*Balbine Ollier, Proviseure*

# LE MOT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Bien chers Parents,

Le Conseil d'Administration de l'Association des Parents d'Elèves (APE) vous souhaite la bienvenue au Lycée Alexandre Dumas de Port-au-Prince !

Le LAD est un établissement conventionné faisant partie du réseau des écoles françaises de l'étranger. Notre établissement est cogéré par l'AEFE (structure publique sous tutelle du Ministère des Affaires Etrangères Français) et l'Association des Parents d'Elèves. Le Proviseur, le Directeur de l'école primaire et le Directeur Administratif et Financier sont nommés par l'AEFE et ont la responsabilité de la pédagogie et de la gestion quotidienne du LAD. Les parents élus de l'APE ont en charge la gestion financière du lycée et veillent à son bon fonctionnement.

L'Assemblée Générale de l'APE élit un Conseil d'Administration de 9 membres chargé de représenter les parents d'élèves. Chaque membre est élu pour un mandat de trois ans et est rééligible. Les membres du Conseil d'Administration, qui s'investissent bénévolement et dont la mission est définie par les Statuts de l'APE, sont vos représentants et se tiennent à votre entière disposition. Ils sont à l'écoute de vos remarques, de vos préoccupations et de vos suggestions. Cependant les tâches qui leur incombent sont nombreuses. Nous avons besoin de la mobilisation et du support de l'ensemble des parents.

Vous pouvez participer à la vie du Lycée de différentes manières :

- en rejoignant une des commissions de travail mise en place par le CA et qui travaille sur des dossiers concrets. Ces commissions sont les suivantes : santé et citoyenneté / travaux et infrastructures / finances / ressources humaines / communication / événement et levée de fonds,
- en vous présentant à l'une des instances de concertation et de décision : Conseil d'Etablissement / Conseil du second degré / Conseil de classe / Conseil d'école,
- en participant aux Assemblées Générales de l'APE deux fois par an,
- en apportant votre soutien de façon plus ponctuelle lorsque vous serez sollicité lors des différentes manifestations organisées tout au long de l'année scolaire (fête, sortie, levée de fonds....).

Ces prochaines années seront déterminantes pour notre lycée puisqu'elles seront marquées par la réhabilitation de l'établissement. Les besoins ont été définis à travers l'élaboration d'un plan quinquennal. Actuellement la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée après un appel d'offre au bureau d'études de l'architecte Michel CORBIN. Tout au long de ce processus, la priorité est que les parents d'élèves soient informés au mieux et impliquer dans les réflexions et les choix qui sont faits.

Nous invitons donc tous les parents qui le souhaitent à s'impliquer et à apporter leur soutien pour contribuer à la bonne marche de l'établissement. Nous avons besoin de vous et d'ores et déjà nous vous remercions pour le temps que vous pourrez consacrer, en tant que parents d'élèves, à la vie de notre établissement !

N'hésitez pas à nous contacter !!

Bonne année scolaire à tous....

*Béatrice Nadal-Meys, Présidente de l'APE*



## SOMMAIRE

Présentation du Lycée Alexandre Dumas  
Services administratifs et pédagogiques  
Scolarité  
Activités péri-éducatives  
Instances  
Travaux de réhabilitation du lycée  
Adresses utiles



## PRESENTATION DU LYCÉE ALEXANDRE DUMAS



### PLAN DU LAD



### PRINCIPES GENERAUX

Le Lycée Alexandre Dumas est un établissement scolaire relevant du réseau de l'AEFE. Il dispense un enseignement conforme aux programmes, objectifs pédagogiques et règles d'organisation applicables en France et prépare aux examens et diplômes nationaux français. Il accueille des élèves des deux sexes de différentes nationalités. Lieu d'enseignement et d'éducation, il participe à l'épanouissement de la personnalité des élèves qu'il a, outre leur formation scolaire, pour objet de mener sur le chemin de l'autonomie et de la responsabilité.

Il est porteur de valeurs, inscrites dans le règlement intérieur, en particulier :

- la laïcité, la neutralité politique, idéologique et religieuse,
- le devoir de tolérance et de respect d'autrui et de ses convictions,
- une contribution à l'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons,
- le respect mutuel et la confiance,
- l'opposition à toute forme de violence, qu'elle soit d'ordre psychologique, verbal, moral ou physique.

### CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES

Pour les élèves, l'accès à l'établissement se fait exclusivement par la « zone d'accueil » à partir de 6h30 le matin. Pour des raisons de sécurité, les élèves ne doivent pas rester dans la rue. Les élèves quittent l'établissement, à la fin de leurs cours, par ce même espace sécurisé. Pour les élèves de la maternelle, les parents (ou personnes désignées) viennent les accompagner et les chercher jusqu'à la maternelle.

### EFFECTIFS

A la rentrée 2015, le LAD accueillait 790 élèves dont 214 français (27 %). Il y a 92 membres du personnel, dont 44 enseignants.

## BUDGET

Le Lycée Alexandre Dumas, établissement conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement, dispose d'une autonomie financière.

Son budget est essentiellement financé par les droits d'écolages dont les tarifs sont fixés en assemblée générale. Le budget de fonctionnement hors travaux pour l'année 2016 a été arrêté en dépenses et en recettes à hauteur de \$6,415,906.00 dont \$2,500,000.00 consacrés aux travaux de rénovation.

L'Etat français par le biais de l'AEFE participe à la rémunération des salaires des personnels de l'Education Nationale française détachés dans l'établissement, à la formation des personnels, et à la mise en place d'un corps d'inspecteurs chargés de contrôler, inspecter les personnels et assurer le suivi de l'homologation de l'établissement.

Cette aide sous forme de subvention indirecte s'élève pour l'exercice 2016 à plus de \$3,158,000.00, soit \$4,000.00 par élève.

L'Etat français contribue donc au fonctionnement du LAD par la rémunération des personnels français expatriés et résidents.

## ASSURANCE

L'inscription au Lycée comprend la souscription à une police d'assurance pour le risque scolaire et extrascolaire. En cas de sinistre, il conviendra d'établir et d'adresser la déclaration correspondante dans les 48h. La procédure à suivre est communiquée à tous les parents en début d'année.

## REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est distribué à tous les parents lors de la rentrée scolaire pour le primaire. Et il est dans les carnets de liaison pour le secondaire. Il est disponible également auprès de l'Administration.



# SERVICES ADMINISTRATIFS ET PEDAGOGIQUES



## SERVICES ADMINISTRATIFS

<b>Balbine OLLIER</b> CHEF D'ETABLISSEMENT • PROVISEURE			
<b>Yann MAILLE</b> ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER			
SERVICES ADMINISTRATIFS		TELEPHONE	COURRIEL
LAVENTURE MYRIAM	ASSIST. DE DIRECTION	2940-6141	secretariatdumas@gmail.com
MALEBRANCHE REGINE	SECRÉTAIRE ACCUEIL	2940-6142	accueildumas@gmail.com
PHILISTIN BÉATRICE	ASSIST. DU D.A.F.	2940-6139	assistantgestiondumas@gmail.com
ANTOINE JEAN HERBY	RESP. DES PAIEMENTS	2811-0437	caissedumas@gmail.com
MEDECINE SCOLAIRE		TELEPHONE	COURRIEL
OSSELYN-ABRAHAM MARGARETT	MEDECIN SCOLAIRE	2940-6146	infirmieriedumas@gmail.com
BAKER MELISSA	PSYCHOLOGUE SCOLAIRE		psyscolaire@yahoo.com
DÉJEAN MARIE-FRANCE	INFIRMIERE	2940-6146	infirmieriedumas@gmail.com
INFORMATIQUE			
JOSEPH SABRINA	INFORMATICIENNE		
<i>*Quand il n'y a pas de ligne directe, merci d'appeler l'accueil.</i>			

## SERVICES PEDAGOGIQUES : PREMIER DEGRE

<b>Balbine OLLIER</b> CHEF D'ETABLISSEMENT • PROVISEURE			
<b>Patrick BOGEAT</b> DIRECTEUR DES CLASSES DU PRIMAIRE			
1 <sup>er</sup> degré			
ECOLE PRE-ELEMENTAIRE		ECOLE ELEMENTAIRE	
ALEXANDRE CLERVEAU NADÈGE	PSM	FABRE DELPHINE	CP
MORTELETTE NATHALIE	PSM	PROPHETE MOMPOINT SOPHIA	CP
BLOSSIER ANNE	MSM	CHERY MARIE-DERARD	CE1
CANTAVE NATACHA	MSM	DORCILE BOUREAU MICHELINE	CE1
TOUTOUTE ROSELINE	GSM	THEODORE GARCON JERRY	CE2
DJE-KOMENAN FREDERIQUE	GSM	SAINVIL MARC	CE2
		FOUCHARD LEDAN MARTINE	CM1
JOSEPH MIRLANDE	ASEM	ARAN XAVIER	CM1
BRIGNOLLE GUYLENE	ASEM	RENÉ MARIE JUDITH	CM2
DORESTAL DERAT KEMEROSE	ASEM	BOGEAT HELENE	CM2
PROVIDENCE DIEUNETTE	ASEM	HYPPOLITE SOPHIA	ANGLAIS
RAPHAEL FRANCESCA	ASEM	JOSEPH BELOT STEPHANIE	TITULAIRE SUPPLEANTE
JULIEN THAMAR	ASEM	VIAUD ELIEN SYLVIE	DOCUMENTALISTE BCD

## SERVICES PEDAGOGIQUES : SECOND DEGRE

<b>Balbine OLLIER</b> CHEF D'ETABLISSEMENT • PROVEISEURE	
<b>Fayçal FASSATOUI</b> CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	
2° degré	
ALCIUS YONEL	ANGLAIS
ROLAND THIERRY	ANGLAIS
ROMAIN MARIE-GEORGETTE	ARTS PLASTIQUES
REBU STEPHANE	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
GILMUS ERNST	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BALMIR ALBA LUCIA	ESPAGNOL
CARVAJAL PEREZ MIGUEL	ESPAGNOL
BALAVOINE LUDOVIC	HISTOIRE/GÉOGRAPHIE
DORSINVILLE FELIX	HISTOIRE/GÉOGRAPHIE
FOUCHARD LEDAN MARTINE	HISTOIRE/GÉOGRAPHIE
OMBREDANE FRANÇOIS	HISTOIRE/GÉOGRAPHIE
BAILLON SEVERINE	LETTRES
BERNARD CAMPAN FANNY	LETTRES
COCHEZ RUDY	LETTRES
OSIAS MYRLANDE	LETTRES
LARAQUE HELENE	FRANÇAIS - ANGLAIS
FACEIRA JOACHIM	MATHÉMATIQUES
MORTEAU MARIE BENEDICTE	MATHÉMATIQUES
THOREAU PHILIPPE	MATHÉMATIQUES/INFORMATIQUE
MICHEL MARC LEE	MATHÉMATIQUES/INFORMATIQUE
ALCIN LÉOPOLD MONETTE VICTOR	ÉDUCATION MUSICALE
DALENCOUR MARIE-JOSE	PHILOSOPHIE
BAILLON CHRISTOPHE	SCIENCES PHYSIQUES
MALINE MICHEL	SCIENCES PHYSIQUES
AMILCAR HILDEGONDE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
LAMOUILLE THOMAS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
DARMOULI AZZEDINE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
PIERRE SOPHIE	DOCUMENTALISTE – CDI
LALOUX ARIANE	AIDE DOCUMENTALISTE

## MEDECIN SCOLAIRE

Le médecin scolaire a un rôle de surveillance et de promotion de la santé des élèves en assurant les visites médicales, un bilan de santé pour les classes charnières (GSM, CM 2, 3e) et ceux qui participent à l'association sportive.

De plus, le médecin intervient en étroite collaboration avec l'infirmière autant de fois que nécessaire.

Courriel : [infirmieredumas@gmail.com](mailto:infirmieredumas@gmail.com)

## INFIRMIERE SCOLAIRE

L'infirmière reçoit les élèves et les prend en charge si nécessaire. En cas d'urgence elle accompagne les élèves vers l'Hôpital du Canapé-Vert.

Le médecin et l'infirmière scolaire ont une fonction de prévention et, avec la commission santé, organisent des séances de formation destinées aux élèves sur divers sujets (addictions, urgences, hygiène, maladies sexuellement transmissibles...).

Courriel : [infirmieredumas@gmail.com](mailto:infirmieredumas@gmail.com)

## Horaires de fonctionnement de l'infirmierie :

Jours	Ouverture	Fermeture
<b>Lundi</b>	Dès 7h15	15h45
<b>Mardi</b>	Dès 7h15	15h45
<b>Mercredi</b>	Dès 7h15	17h00
<b>Jeudi</b>	Dès 7h15	15h45
<b>Vendredi</b>	Dès 7h15	14h45

## PSYCHOLOGUE

Mélissa Baker, la psychologue scolaire, a pour mission de soutenir et d'accompagner l'élève qui se trouverait face à des difficultés scolaires ou personnelles susceptibles d'avoir un retentissement sur sa scolarité. Elle accueille les élèves selon des horaires communiqués par un affichage situé près des bureaux de l'administration.

Courriel : [psyscolaire@yahoo.com](mailto:psyscolaire@yahoo.com)





## SCOLARITÉ

### CALENDRIER SCOLAIRE

A titre indicatif, l'année scolaire est organisée conformément au système éducatif français. Le calendrier des jours de classe et des congés, établi chaque année en concertation avec les différents partenaires de la communauté scolaire, est soumis au Conseil d'Établissement, voté par ce dernier, puis soumis à l'accord de l'Ambassade de France en Haïti et de l'AEFE.

#### CALENDRIER SCOLAIRE 2015/2016

<b>PRE-RENTREE DES ENSEIGNANTS</b>	Mardi 1er septembre 2015	
<b>RENTREE SCOLAIRE DES ELEVES</b>	Mercredi 2 septembre 2015	
	<b>DU</b>	<b>AU</b>
<b>TOUSSAINT</b>	Vendredi 16.10.2015 après les cours	Mardi 03.11.2015 au matin
<b>BATAILLE DE VERTIERES</b>	Mercredi 18.11.2015	
<b>CONGES D'HIVER</b>	Vendredi 18.12.2015 après les cours	Lundi 04.01.2016 au matin
<b>CARNAVAL</b>	Vendredi 05.02.2016 après les cours	Lundi 22.02.2016 au matin
<b>JEUDI ET VENDREDI SAINTS</b>	Jeudi 24 et Vendredi 25 mars 2016	
<b>CONGES DE PRINTEMPS</b>	Vendredi 15.04.2016 après les cours	Lundi 02.05.2016 au matin
<b>FETE DU DRAPEAU</b>	Mardi 17.05.2016 après les cours	Lundi 23.05.2016 au matin
<b>FETE-DIEU</b>	Jeudi 26 mai 2016	
<b>FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE</b>	Vendredi 1er juillet 2016 après les cours	

## HORAIRES DES COURS (A TITRE INDICATIF)

Selon les niveaux d'enseignement et l'emploi du temps en vigueur dans les classes, le Lycée est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 15h40 conformément au tableau ci-dessous.

Les élèves du second cycle pourront être appelés à venir au-delà des horaires habituels dont le samedi matin pour participer à des cours de rattrapage, des devoirs surveillés, des séances de préparation aux examens.

Au primaire, les élèves terminent les cours à 12h20 tous les jours.

### Horaires de la maternelle • Lundi – Vendredi

Début des cours	7h30
Goûter	08h45 – 09h00
Recréation	9h00 – 9h30 et 10h45-11h15
Fin des cours	12h20

### Horaires de l'élémentaire • Lundi – Vendredi

Début des cours	7h30
Recréation	9h00 – 9h15 et 10h45-11h00
Fin des cours	12h20

### Horaires du secondaire • Lundi – Vendredi

1e séquence	7h30 – 8h25
2e séquence	8h30 – 9h25
Récréation	9h25 – 9h50
3e séquence	9h50 – 10h45
4e séquence	10h50 – 11h45
5e séquence	11h50 – 12h45
Pause méridienne	12h45 – 13h45
6e séquence	13h45 – 14h40
7e séquence	14h45 – 15h40

## MATERNELLE

L'entrée en maternelle se fait à 3 ans. Il y a deux classes de chaque niveau de la Petite Section à la Grande Section. Un(e) enseignant(e) et un(e) ASEM gèrent chaque classe. Les enfants y perfectionnent leur langage, commencent à découvrir l'écrit, l'univers des nombres ainsi que tous les autres pré-requis à l'élémentaire.

Deux fois par semaine, les enfants peuvent suivre les activités pédagogiques complémentaires (APC) proposées par l'enseignant(e). Une fois par trimestre est remise une fiche navette qui fait le bilan des acquisitions. La circulation d'information se fait via le cahier de liaison entre l'établissement et les parents. Le matin, un goûter est distribué à 8h45.

Les enfants de maternelle doivent être accompagnés pour emprunter des livres à la BCD.



## ELEMENTAIRE

Il y a deux classes de chaque niveau du CP au CM2. La circulation d'informations se fait via le cahier de liaison entre l'établissement et les parents. Deux fois par semaine, les enfants peuvent suivre les activités pédagogiques complémentaires (APC) proposées par l'enseignant(e). Des évaluations de type «continues» sont organisées et un bilan trimestriel est remis aux parents.

Il est fortement conseillé de fournir aux enfants des collations et boissons pour les récréations du matin.

Les élèves de l'élémentaire ont accès librement à la BCD.

## SECONDAIRE

Le secondaire est divisé en deux parties : collège (6e à 3ème) et lycée (2nde à Terminale). Le collège accueille les élèves de l'élémentaire sans examen de passage. Les disciplines enseignées sont: français, mathématiques, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre, histoire/géographie, anglais, espagnol, latin, éducation civique, informatique, arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive.

Les objectifs sont fixés par les programmes nationaux français et sont disponibles sur le site [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr).

Le lycée prépare aux examens du baccalauréat, qui est divisé en séries : ES (Economie et Social), S (Scientifique) et L (Littéraire). Chaque série est organisée autour d'un noyau de disciplines dominantes. Les horaires varient selon les classes, une journée type est de 7h30 à 15h45.

Le logiciel de gestion « Pronote » est mis à la disposition des parents et permet

d'accéder aux résultats scolaires de l'enfant, mais aussi au cahier de textes de la classe, pour un suivi au quotidien des leçons données en classe et des travaux demandés par les professeurs. Ce logiciel est géré par le CPE qui supervise la vie scolaire.

## VIE SCOLAIRE (SECONDAIRE)

La Vie Scolaire est un lieu d'accueil, d'information et d'écoute des élèves à tout moment de la journée : problèmes scolaires ou personnels, recherches d'informations sur l'organisation quotidienne du collège et du lycée. Ce lieu constitue également la porte d'entrée dans l'établissement pour les parents, ils y recevront un accueil physique, téléphonique (29 40 61 44) et électronique ([viescolairedumas@gmail.com](mailto:viescolairedumas@gmail.com)).

La mission principale de ce service est de veiller à ce que chaque élève suive sa scolarité dans les meilleures conditions, dans le respect des personnes, des biens et des règles de la vie en communauté. Le service de Vie Scolaire est animé par un Conseiller Principal d'Education (CPE), Fayçal FASSATOUI ([cpedumas@gmail.com](mailto:cpedumas@gmail.com)), assisté par une secrétaire de Vie Scolaire Fabienne JEAN-BAPTISTE et quatre assistants d'éducation (plus prosaïquement et séculièrement dénommés surveillants) : Valérie CLERVEAU, Wideline LINCE, Manouchka LUMITE et Manas VALENTIN.

Les assistants d'éducation encadrent et surveillent les élèves principalement durant les heures d'étude, pendant les récréations et les interours. Ils ont un rôle éducatif auprès des élèves : respect du règlement intérieur, conseil dans l'organisation. Ils sont attentifs aux divers problèmes que peuvent rencontrer les élèves, leur sécurité au premier chef. Le CPE a en charge l'organisation de la vie collective quotidienne, hors du temps de classe, en liaison avec la vie pédagogique dans l'établissement. Il assure le suivi individuel des élèves : contrôle de l'assiduité, information et conseil des familles sur la scolarité, le comportement de l'élève au sein du collège et du lycée ; rôle d'écoute, notamment en matière d'orientation, en étroite collaboration avec les professeurs principaux. Il tient une place privilégiée en matière d'animation éducative. Il gère la plateforme logicielle « PRONOTE » (<https://4100001y.index-education.net/pronote/>), un outil essentiel pour le suivi de la scolarité de l'élève. Parents et enfants sont munis d'identifiants d'accès, ils y trouveront : relevés de notes, bulletins, emplois du temps actualisés, absences, retards, punitions, sanctions, cahiers de textes, ainsi que le calendrier des vacances scolaires et l'agenda de l'établissement.

## INFORMATION ET RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Des rencontres parents-professeurs sont organisées au sein de l'établissement, généralement au 1er et au 2ème trimestre. En dehors de ces rencontres, des entrevues avec l'équipe pédagogique ou enseignante sont accordées sur demande écrite (carnet de liaison) ou téléphonique.

Les informations importantes sont diffusées par voie de circulaires distribuées aux élèves, notifiées dans leur carnet de liaison ou transmises par voie de courrier électronique.

## RESTAURATION



Le LAD, à travers une convention avec le prestataire privé EPI D'OR, propose un service de restauration accessible aux élèves lors de la récréation et de la pause de la mi-journée. Les élèves de maternelle n'ont pas accès à la cafétéria. Il est demandé aux parents de confier des sommes raisonnables à leurs enfants.

## LA BIBLIOTHEQUE CENTRE DE DOCUMENTATION

Lieu ouvert à l'ensemble des élèves de l'école primaire, la BCD joue un rôle central dans les animations et les activités pédagogiques organisées autour de la lecture. Les élèves du primaire ont la chance d'avoir une BCD animée à plein temps par Mme Viaud qui accueille chaque jour pas moins de 6 classes.

Cette bibliothèque est ouverte sur tous les créneaux de classe, elle permet aux élèves d'enrichir les activités de classe en allant eux-mêmes se documenter, découvrir et lire différents types d'écrits. Elle accueille des animations ponctuelles autour de la lecture ou des expositions. Ses heures d'ouverture coïncident avec les temps d'accueil des élèves le matin, dès 7h00, pour que les élèves qui le souhaitent puissent consacrer du temps à la « lecture plaisir » ou emprunter un livre. A 12h20, heure de sortie des classes, les parents d'élèves de la maternelle peuvent accompagner leur enfant à la BCD pour emprunter un livre pour la maison.

Les élèves aiment beaucoup ce lieu, ils y passent volontiers du temps, au calme, pour rêver, se plonger dans les histoires et devenir de grands lecteurs. Les prêts de livres se font pour une durée d'une semaine.

Contact : [Sylvie Viaud Elien](#)

## LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Le CDI est un lieu d'étude, de lecture, de recherche documentaire et d'information sur l'orientation. L'accueil des élèves travaillant sur documents y est privilégié. Le travail qui doit se faire dans le respect de la charte du CDI et des consignes sur l'utilisation des ordinateurs.

Il propose un fonds de 17 000 documents (livres, manuels scolaires, périodiques, etc.) gérés par deux professeures-documentalistes, Mme Pierre et Mme Laloux, qui s'occupent de son organisation et de son fonctionnement.

Le CDI est ouvert du lundi au vendredi, sans interruption, aux horaires suivants :  
JOUR Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Horaire 7h00 à 16h00 7h00 à 16h00 7h00 à 15h00 7h00 à 16h00 7h00 à 15h00  
Le coin multimédia comporte huit postes en réseau, connectés à Internet et reliés aux imprimantes. Les ordinateurs peuvent être utilisés avec l'autorisation des documentalistes. Le CDI est abonné à plusieurs publications et revues.

Contact : [Sophie Pierre](#) ou [Ariane Laloux](#)

TEL : 29 40 61 47





## ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

### ACTIVITES PERISCOLAIRES (GS ET ÉLÉMENTAIRE)

Il est proposé aux parents d'inscrire leurs enfants de la GS au CM2 du lundi au jeudi, après les cours, de 13h00 à 14h30. Une participation financière est demandée aux familles. C'est un engagement trimestriel qui commence quelques semaines après le début du trimestre.

Les parents doivent prévoir la restauration de leurs enfants.

<p><b>Ciné Club (Science-fiction / Traditionnel / Comédie) :</b> Projection de films et d'animations de réalisateurs du monde entier. Discussions autour des projections.</p>	<p><b>Club de foot</b> Les enfants s'engagent à participer à l'activité sur l'année. Mais les parents payent par trimestre</p>	<p><b>Informatique</b> Atelier de production d'articles sur les activités périscolaires pour le site internet du LAD</p>
<p><b>Sports Collectifs</b> Initiation aux grands jeux collectifs tels que: ballon prisonnier etc....</p>	<p><b>Perles</b> Une activité manuelle pour réaliser des œuvres (bijoux, accessoires, etc.) avec des perles</p>	<p><b>Coin Lecture</b> Ou comment partager le plaisir de la lecture et découvrir autrement les albums</p>
<p><b>TaeKwon Do</b> La pratique d'un art martial pour lequel l'animateur tiendra évidemment compte des âges pour différencier la pratique.</p>	<p><b>Athlétisme</b> Initiation aux différentes disciplines (saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids, course de fond et de vitesse, etc....</p>	<p><b>Arts plastiques</b> Ou comment apprendre les techniques pour dessiner avec peu de matériel</p>

Contact: [Nadège Clerveau Alexandre](#)

TEL : 37 85 44 46



### ASSOCIATION SPORTIVE (SECONDAIRE)

Elle a pour but d'organiser et de favoriser la pratique du sport par les élèves de l'établissement. Les entraînements et les rencontres sportives ont lieu en général les mercredis après-midi après les cours, sous la responsabilité des professeurs d'EPS du Lycée Alexandre Dumas, pour les élèves du second degré. Seuls les élèves détenteurs de la licence peuvent participer aux activités de l'association sportive.



### L'ATELIER THEATRE / LA CHORALE (SECONDAIRE)

Depuis sa création en septembre 2014, les comédiens du Club Théâtre du LAD se retrouvent une fois par semaine pour acquérir les techniques de jeux des comédiens. Ils ont fondé la troupe des Lobeyeurs. Ils se sont produits trois fois cette année, en présentant tour à tour un spectacle déambulatoire ou divers sketches. Leur formation comprend également l'écriture de plateau, la mise en scène et le travail de spectateurs avertis pour le plaisir sans cesse renouvelé de leur public. Ils bénéficient des conseils de comédiens professionnels haïtiens. Ils ont été associés en 2015-2016 à un Club Théâtre pour les Enseignants.

Contact : Fanny Bernard

Depuis 2011 il existe une chorale qui se réunit sur la base du volontariat une fois par semaine. Elle présente un répertoire lors des grands événements du Lycée en créole, en français et en anglais.

Contact : Monette Alcin

Depuis la rentrée 2015, l'atelier théâtre et la chorale sont associés.





## LES INSTANCES DE GESTION

### AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ETRANGER (AEFE)

Créée en 1990, l'AEFE est un établissement public national français, placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI). En tenant compte des capacités d'accueil des établissements, elle assure les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France et contribue au rayonnement de la langue et de la culture françaises ainsi qu'au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers. Le principal objectif de l'AEFE est de servir et promouvoir un réseau scolaire unique au monde, constitué de 494 établissements implantés dans 135 pays.

#### Pilotage

L'Agence gère l'ensemble des ressources humaines et financières apportés par l'État au fonctionnement des établissements d'enseignement français à l'étranger. Elle recrute, rémunère et assure l'inspection des personnels titulaires de l'Éducation nationale (plus de 6 500 personnes) qu'elle affecte aux établissements dont elle a la gestion directe (74 en 2014-2015) ou qui lui sont associés par une convention (156). Elle met en œuvre, au profit des établissements du réseau, une politique pédagogique innovante qui concilie le respect des programmes scolaires en vigueur en France et l'ouverture à la langue et à la culture du pays d'accueil.

#### Soutien

L'Agence propose des événements fédérateurs aux établissements du réseau. Elle relaie des projets pédagogiques communs initiés par ces établissements scolaires. Elle alloue aux établissements scolaires des subventions de fonctionnement, d'investissement, d'équipement et d'appui pédagogique. Elle apporte à des familles françaises une aide à la scolarité sous forme de bourses scolaires. Elle accorde des bourses Excellence-Major aux plus brillants des élèves étrangers désireux de poursuivre leurs études supérieures en France.

#### Conseil

L'Agence pilote et encadre la formation continue des personnels. Elle fournit une ingénierie dans les domaines de la pédagogie, de l'orientation scolaire et professionnelle, de l'immobilier et de la gestion.

#### Aide à la scolarité

En vertu de l'article L452-2 du code français de l'éducation, l'AEFE peut accorder une aide à la scolarité aux « enfants de nationalité française, scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation et du ministre chargé des affaires étrangères » (établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale).

Cette aide permet de couvrir, sous certaines conditions, tout ou partie des frais de scolarité devant être acquittés par les familles.

## Dispositif des bourses scolaires

Cette aide à la scolarité est attribuée sous conditions de ressources. Elle est réservée aux élèves français âgés d'au moins trois ans résidant avec leur famille à l'étranger, inscrits au registre mondial des Français établis hors de France et scolarisés dans un établissement d'enseignement français.

Les ressources de la famille doivent s'inscrire dans les limites d'un barème d'attribution défini en fonction de la situation économique et sociale de chaque pays et revu annuellement.

La demande de bourse doit être renouvelée chaque année et le dossier doit être impérativement déposé dans les délais réglementairement fixés par le poste diplomatique ou consulaire.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Le LAD est un établissement conventionné faisant partie du réseau des Ecoles Françaises de l'Etranger. A ce titre, il est cogéré par l'AEFE et par l'APE.

Tous les parents ayant un enfant inscrit au LAD sont automatiquement membres de l'APE.

En tant que membres de l'APE, les parents peuvent s'impliquer en participant aux différentes instances décisionnaires et consultatives de l'établissement.

Les parents sont les gestionnaires bénévoles du LAD. Ils sont promoteurs d'activités péri-éducatives et de services. Ils sont élus aux instances du LAD. Ils financent le LAD (frais de scolarité).

Les parents suivent non seulement à titre individuel la scolarité de leur(s) enfant(s), mais sont aussi les acteurs économiques, les partenaires et les personnes ressources bénévoles sur lesquels le LAD compte pour fonctionner.

## Conseil d'Administration de l'APE

Il est composé de 9 membres élus par l'Assemblée Générale des parents d'élèves qui se réunit en juin. Selon les statuts de l'APE, le président et le trésorier doivent être Français. Le CA est renouvelable par tiers chaque année. Les mandats sont de trois ans.

La composition du Conseil d'Administration est distribuée en début d'année aux parents.

## Commissions de travail

Elles sont mises en place par le CA de l'APE, elles sont ouvertes à tous les parents qui veulent s'impliquer:

- commission finances
- commission ressources humaines
- commission travaux et infrastructures
- commission santé, citoyenneté et sécurité
- commission communication
- commission évènements

La liste des responsables de commissions et leurs coordonnées est distribuée en début d'année aux parents.

## Assemblées générales ordinaires

Deux assemblées se tiennent chaque année : une chaque 1er jeudi de décembre pour voter le budget de l'année à venir, et une chaque 1er jeudi du mois de juin pour renouveler le tiers du Conseil d'Administration et approuver les comptes financiers.

## Statuts de l'APE

Les statuts de l'APE sont disponibles auprès de l'administration.

## INSTANCES MIXTES

### Conseil d'école (pour le primaire uniquement)

Il est présidé par le directeur de l'école primaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et dure 1h30. Il est composé comme suit :

- le directeur d'école,
- les enseignants,
- un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école,
- un représentant de parents par classe (au LAD : 16 parents titulaires et 16 parents suppléants).

### Y siègent avec voix consultative :

- le chef d'établissement,
- le directeur administratif et financier,
- l'inspecteur (IEN) en résidence,
- le président de l'APE (ou son représentant).



Le Conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école. Il est obligatoirement consulté sur :

- le projet d'école,
- les structures pédagogiques,
- l'organisation du temps scolaire et du calendrier,
- les actions permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement,
- les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales,
- les projets et l'organisation des classes de découverte,
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire,
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques,
- les questions relatives à l'accueil, l'information et la participation des parents d'élèves à la vie scolaire.

### **Conseils de classes (pour le secondaire uniquement)**

Le conseil de classe examine :

- les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe,
- pour chaque élève, le comportement scolaire et la poursuite d'étude.

Le conseil de classe marque la fin d'un trimestre. Il est organisé la plupart du temps en fin d'après-midi et dure environ 1h00.

Le parent délégué a un rôle actif :

- il rencontre les professeurs,
- il contacte les parents,
- il prépare le conseil de classe,
- il intervient durant le conseil pour tous les élèves,
- il rédige un compte rendu du conseil de classe (en tenant compte de son devoir de réserve : ne pas évoquer les cas individuels),
- il informe l'APE de toutes requêtes émanant des parents.

### **Conseil d'établissement**

C'est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement. Il est compétent pour le premier degré et le second degré et pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Il se réunit au moins une fois par trimestre scolaire. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC), du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour précis.

C'est le chef d'établissement qui fixe l'ordre du jour des convocations. L'envoi des convocations et des documents préparatoires doit se faire au moins dix jours à l'avance. En cas d'urgence, le délai est réduit à trois jours. Le procès-verbal du conseil est transmis à l'Ambassadeur, aux membres du conseil, à l'APE et à l'AEFE.

Le Conseil d'établissement adopte :

- le projet d'établissement,
- le règlement intérieur après consultation du conseil d'école, du conseil du second degré, du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) lorsqu'il est élu,
- les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire,
- le plan annuel d'éducation à l'orientation,
- le plan de formation continue des personnels.

Le Conseil d'établissement émet un avis sur :

- la carte des emplois des personnels,
- les propositions d'évolution des structures pédagogiques,
- le programme des activités des associations et des clubs fonctionnant au sein de l'établissement,
- les questions d'hygiène et de sécurité, les conditions de travail des personnels et les travaux à réaliser dans ces domaines,
- les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves,
- la programmation et le financement des voyages scolaires,
- l'organisation de la vie scolaire,
- l'accueil et la prise en charge des élèves handicapés,
- la restauration scolaire.

Sont membres du Conseil d'établissement :

- le chef du poste diplomatique ou son représentant,
- le chef d'établissement,
- le directeur administratif et financier,
- le conseiller principal d'éducation,
- le directeur du primaire,
- les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et des personnels administratifs et de service,
- les représentants des parents d'élèves et des élèves du second degré.

Les membres siégeant à titre consultatif sont :

- le consul de France ou son représentant,
- le conseiller consulaire,
- deux personnalités locales choisies sur proposition du chef d'établissement,
- le président de l'association des parents d'élèves ou son représentant.

Le nombre des représentants de l'administration détermine celui des représentants des personnels et celui des usagers (parents + élèves).

<b>Administration</b>	<b>5 sièges</b>
<b>Personnels enseignants</b>	<b>4 sièges</b>
<b>Personnels administratifs et service</b>	<b>1 siège</b>
<b>Parents</b>	<b>3 sièges</b>
<b>Elèves</b>	<b>2 sièges</b>

### **Conseil du second degré**

Il prépare les travaux du conseil d'établissement pour tout ce qui concerne le secondaire.

Les représentants des parents d'élèves sont désignés parmi les parents titulaires ou suppléants du Conseil d'établissement (2 parents sont désignés). Le président de l'APE (ou son représentant) siège à titre consultatif. Le conseil du second degré est présidé par le chef de l'établissement.

### **Conseil de discipline**

Il est l'émanation du Conseil d'Etablissement. Deux parents d'élèves, élus parmi les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement y siègent.

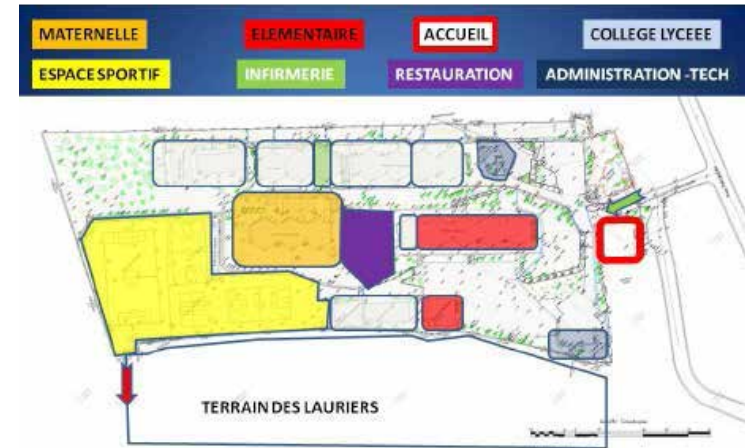
Le conseil délibère même en l'absence de l'élève et/ou de son représentant légal.

### **Commission d'appel d'une décision d'orientation**

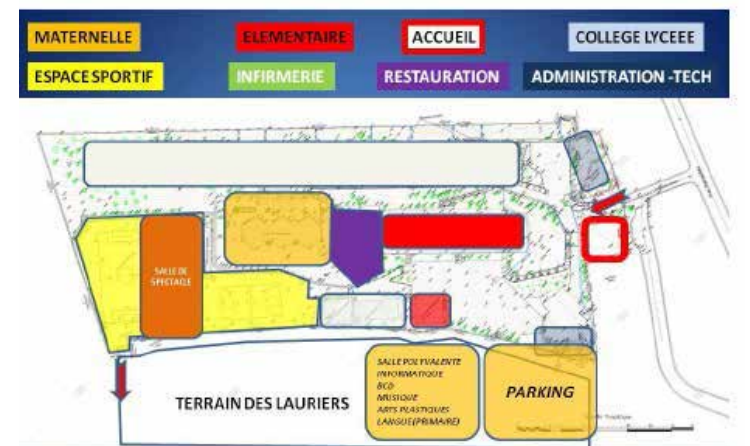
- Appel, dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la notification, et après entretien avec le chef d'établissement.
- La commission d'appel est présidée par le COCAC. Y siègent : un chef d'établissement, un CPE, un professeur principal, un professeur extérieur, deux parents d'élèves désignés sur proposition de l'APE.
- La commission siège à huis clos, les parents et l'élève sont entendus.
- La commission délibère même en l'absence de l'élève et/ou de son représentant légal.
- La décision écrite est notifiée par le Conseiller culturel. Elle ne peut être modifiée.

# LES TRAVAUX DE REHABILITATION

AVANT



APRÈS



Ce projet a été élaboré suite à une large concertation avec tous les usagers de l'établissement (élèves, enseignants et parents) et a abouti principalement à la réhabilitation des bâtiments existants, des espaces sportifs, des zones vie élèves et de la régularisation des flux des entrées et sorties des usagers avec une extension de notre terrain actuel sur la propriété de l'Ambassade de France mitoyenne au Lycée.

Le cahier des charges a été arrêté par le bureau de l'association des parents d'élèves et validé par les parents lors de l'assemblée générale des parents d'élèves du 11 décembre 2013. Le plan du projet peut être consulté auprès de la direction du Lycée.

Le coût du projet a été fixé à \$4 200 000.00 avec le financement suivant :

- \$3.000 000.00 par le biais d'un emprunt auprès de l'association des Écoles Françaises à l'Étranger (A.N.E.F.E.). Cet emprunt sera garanti par l'état français.
- \$1 200 000.00 sur les fonds de réserves de l'établissement. Ce plan de financement arrêté en 2013 n'aura plus aucune incidence sur les écologies avenir.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée, après un appel d'offres, au bureau d'études de l'architecte Michel CORBIN.

## ADRESSES UTILES

---

### **Ambassade de France**

51, rue Capois, BP 1312, Port-au-Prince  
Tel : (+509) 29 99 90 00  
<http://www.ambafrance-ht.org/>

### **Institut Français d'Haïti**

99, rue Lamartinière, Bois Verna, Port-au-Prince, Haïti  
[www.institutfrancaishaiti.org](http://www.institutfrancaishaiti.org)

### **FAPEE**

101 Bd Raspail, 75006 Paris  
Tél (+33) 1 45 44 08 49  
Fax (+33) 1 42 84 30 03  
Skype: lafapee  
[www.fapee.com](http://www.fapee.com)

### **Services centraux de l'AEFE**

23, place de Catalogne - 75014 PARIS  
Téléphone : +33 (0)1 53 69 30 90  
[www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)

### **Hôpital du Canapé Vert**

88, route du Canapé-Vert  
Téléphone : +509 31132546, +50931537788, +50936684305,  
+50928161810  
[hospitalducanapevert@gmail.com](mailto:hospitalducanapevert@gmail.com)



**LYCÉE ALEXANDRE DUMAS**  
PORT-AU-PRINCE, HAÏTI